

Legs de la succession de Christian
DHENNIN.

Conseil d'administration du 31 mai 2021

Délibération 2021/05/CA-041

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu les dispositions testamentaires de M. Christian DHENNIN ;

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le legs de la succession de Monsieur Christian DHENNIN, d'un montant total évalué à 363,81€, en faveur de la Faculté de Médecine de Toulouse Rangueil.

Toulouse, le 31 mai 2021

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0